

OBJET Cession de terrains non bâtis

Parcelles AC 136 et 166 à 173 / Région Réunion

Un accord partenarial a été signé le 30 mai 2016 entre l'Etat, la Région Réunion et la Ville de Saint-Denis, afin de réaliser un nouveau pont sur la Rivière Saint-Denis (NPRSD) devant se raccorder à la nouvelle Route du littoral (NRL) / côté Ouest et au réseau viaire de la Ville / côté Est.

La Région a sollicité la Ville afin d'acquérir ces parcelles d'une superficie totale de 6 570 m² situées en zone N au PLU.

Ces parcelles sont actuellement mises à sa disposition, pour les installations de chantier de la NRL.

Cet ouvrage prévoit l'accès à tous véhicules mais ayant des voies nécessaires pour les transports en commun en site propre et les modes de déplacement doux.

Compte tenu de l'intérêt public local de ce projet et l'aménagement prévu par la Région, il apparaît opportun pour la Ville de répondre favorablement à cette demande.

Cette cession intervenant pour un motif d'intérêt général se fera à l'euro symbolique, à un prix inférieur à la valeur estimée par le service de France Domaine (2 628 €).

Cette cession pourra intervenir sous la forme d'un acte administratif de cession entre la Région Réunion et la Commune de Saint-Denis.

Il est précisé que ces parcelles seront, à terme, incorporées dans le domaine public routier de la Région Réunion.

Je vous demande d'approuver le projet de cession de ces parcelles aux conditions mentionnées ci-dessus, à l'euro symbolique au profit de la Région Réunion, et de m'autoriser à intervenir dans les actes correspondants.

OBJET Cession de terrains non bâtis

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'avis financier de France Domaine n° 2017411V0887 du 28 août 2017 ;

Vu le RAPPORT N° 18/3-029 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur MAILLOT Gérald - 3ème adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de cession des parcelles AC 136, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172 et 173 à la Région Réunion à l'euro symbolique.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à intervenir dans les actes correspondants.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180623-183029-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

Signé électroniquement par :
Le Maire
28/06/2018



Gilbert ANNETTE

Plan de situation



AC 136-166 à 173

Accusé de réception en préfecture
 Légende 4-219740115-20180623-183029-DE
 Date de télétransmission : 29/06/2018
 Numéro des adresses : 136-166 à 173

Plan de situation

- Plans d'eau
- Parcelles
- Bâtiments
- Léger hydronyme
- toponyme_divers
- terrain_sport
- Plans d'eau
- Parcelles
- Dur
- hydronyme
- toponyme_divers
- terrain_sport

Signé électroniquement par :
 Le Maire
 28/06/2018
 Gilbert ANNETTE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA REUNION
Pôle Gestion publique
Service : Division du Domaine
Adresse : 7 Avenue André Malraux 97 705 SAINT DENIS
Messag CEDEX 9
Fax : 0262 94 05 83

Le 28 / 08 / 2017

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Nathalie FESTIN-PAYET
Téléphone : 0262 94 05 87 / 0692 05 47 10
Courriel : drfip974.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. : N° dossier : 2017-411V0887

DRFIP de la REUNION

à

MAIRIE de SAINT DENIS

Direction Patrimoine et Foncier

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : PARCELLES CADASTRÉES AC 136-166-167-168-169-170-171-172-173

ADRESSE DU BIEN : LITTORAL OUEST – 97400 SAINT DENIS

VALEUR VÉNALE : 2 628 € (+ marge d'appréciation de 10%)

1 – SERVICE CONSULTANT

Mairie de Saint Denis

AFFAIRE SUIVIE PAR :

Mlle Stéphanie THIONG-HIME

2 – Date de consultation

: 13/07/2017

Date de réception

: 20/07/2017

Date de visite

: 11/08/2017

Date de constitution du dossier « en état »

: 25/08/2017

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession amiable de terrains nus à la Région Réunion dans le cadre du projet d'extension de la Nouvelle Route du Littoral vers le barachois de St Denis.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : AC 136-166-167-168-169-170-171-172-173

Description du bien : Terrains nus formant une unité foncière, d'une superficie totale de 6 570 m².

5 – SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : Commune de St Denis

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180623-183029-DE
Date de télétransmission : 29/06/2018
Date de réception préfecture : 29/06/2018

